

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 mai 2016 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Alexander Tomeo – district #3
 Dominick Giguère – district #4
 Normand Clermont – district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 11 avril 2016
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 avril 2016

ADMINISTRATION

- 4.- États financiers comparatifs au 30 avril 2016/adoption
- 5.- Avis de motion/règlement 466-16 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables
- 6.- Résolution modifiant le règlement d'emprunt numéro 465-16 décrétant une dépense et un emprunt de 811 034 \$ pour des travaux d'aménagement cyclable correspondant au tracé de la Vagabonde, entre la 60^e Avenue jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac/adoption
- 7.- La Petite Maison de Pointe-Calumet/contribution financière

LOISIRS

- 8.- Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison estivale 2016/adoption
- 9.- Ville de Saint-Eustache/association de crosse de Saint-Eustache/protocole d'entente/autorisation de signature

VOIRIE

- 10.- Travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue)/honoraires professionnels/plans et devis/autorisation de paiement
- 11.- Travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue)/demande d'autorisation au MDDELCC
- 12.- Travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue)/modifications aux plans et devis/mandat
- 13.- Travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue)/soumissions par appel d'offres public/autorisation
- 14.- Travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle)/honoraires professionnels/plans et devis/autorisation de paiement

- 15.- Travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle)/demande d'autorisation au MDDELCC
- 16.- Travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle)/soumissions par appel d'offres public/autorisation
- 17.- Travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle)/modifications aux plans et devis/mandat
- 18.- Travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/honoraires professionnels/plans et devis/autorisation de paiement
- 19.- Travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/demande d'autorisation au MDDELCC
- 20.- Travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/soumissions par appel d'offres public/autorisation
- 21.- Travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/modifications aux plans et devis/mandat
- 22.- Travaux de remplacement de conduites d'eau potable et prolongement de conduites pluviales – partie de la 62^e Avenue (entre la 52^e Rue et la rue André-Soucy)/soumissions par appel d'offres public/autorisation
- 23.- Travaux d'aménagement cyclable correspondant au tracé de la Vagabonde, entre la 60^e Avenue jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac/soumissions par appel d'offres public/autorisation

URBANISME

- 24.- Comité consultatif d'urbanisme/13-04-16/adoption du procès-verbal
- 25.- Dérogation mineure #2016-001/approbation

HYGIÈNE DU MILIEU

- 26.- Avis de motion/règlement 467-16 concernant la collecte des ordures ménagères, des rebuts encombrants et des matières recyclables et abrogeant le règlement 428-07 et ses amendements
- 27.- Avis de motion/règlement 468-16 concernant l'usage de l'eau potable et abrogeant le règlement 416-05
- 28.- Arbressence Inc./offre de service
- 29.- Écocentre/service de déchetage de branches/offre de service 2016
- 30.- Grenier populaire des Basses-Laurentides/entente relative à la récupération des meubles à domicile/autorisation de signature
- 31.- Constantin service inc./récupération des halocarbures/entente 2016/autorisation de signature

SÉCURITÉ

- 32.- Rapport annuel 2015/service des incendies/adoption
- 33.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 34.- Communication du maire
- 35.- Communication des conseillers
- 36.- Période de questions
- 37.- Levée de la séance

16-05-064

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2016

16-05-065 Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le procès-verbal du 11 avril 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

16-05-066 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2016

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 avril 2016 au montant de 61 073,83 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 avril 2016 au montant de 232 819,64 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-067 ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2016/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, les états financiers comparatifs au 30 avril 2016, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-068 AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 466-16 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Un avis de motion est donné par le conseiller, Normand Clermont, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables. Le Conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 465-16 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 811 034 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE CORRESPONDANT AU TRACÉ DE LA VAGABONDE, ENTRE LA 60^E AVENUE JUSQU'À LA LIMITE DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC/ADOPTION

16-05-069

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a procédé auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à une demande d'approbation du règlement d'emprunt 465-16;

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté une erreur sur le montant des dépenses prévues et qu'il y a lieu de le modifier à la baisse;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut modifier à la baisse, le règlement 465-16 par résolution, conformément à l'article 1076 du *code municipal* afin de diminuer la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le titre, les articles 1, 2 et 3 ainsi que l'annexe « A » du règlement 465-16;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

DE modifier le règlement 465-16, adopté lors de la séance régulière tenue le 8 février 2016 comme suit :

En remplaçant le titre du règlement d'emprunt 465-16 par le titre suivant :

« RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 465-16 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 752 750 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE CORRESPONDANT AU TRACÉ DE LA VAGABONDE, ENTRE LA 60^E AVENUE JUSQU'À LA LIMITE DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC »

En remplaçant le texte de l'article 1 par le texte suivant :

« **ARTICLE 1** : Le Conseil municipal de Pointe-Calumet est autorisé à exécuter des travaux d'aménagement cyclable correspondant au tracé de la Vagabonde, entre la 60^e Avenue jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tel qu'il appert de l'estimation préliminaire préparée par la firme BSA Groupe Conseil, option #2, en date du 29 septembre 2015, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » ».

En remplaçant le texte de l'article 2 par le texte suivant :

« **ARTICLE 2** : Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 752 750 \$ pour les fins du présent règlement ».

En remplaçant le texte de l'article 3 par le texte suivant :

« **ARTICLE 3** : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 752 750 \$ sur une période de vingt (20) ans ».

En remplaçant l'annexe « A » par la suivante :

ANNEXE « A »

ESTIMATION DES COÛTS

Travaux de construction :

➤ Tronçon C-A0-6 Lignage	3 000 \$
➤ Tronçon C-A0-7 #1	351 403 \$
#2	159 090 \$
#3	45 729 \$
➤ Signalisation	21 640 \$
➤ Imprévus	60 000 \$

Honoraires professionnels :

➤ Plans, devis et surveillance	42 600 \$
➤ Contrôle qualitatif des matériaux	15 800 \$

Taxes nettes 34 877 \$

Frais de financement 18 611 \$

Total 752 750 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-070 LA PETITE MAISON DE POINTE-CALUMET/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'UNE aide financière au montant de 2 060,76 \$ soit octroyée à l'organisme La Petite Maison de Pointe-Calumet afin de contribuer aux frais de la Fête des Neiges pour un montant de 1 149,75 \$ (taxes incluses) ainsi qu'à la soirée des bénévoles pour un montant de 911,01 \$ (taxes incluses).

Cette aide sera accordée sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-071 LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON ESTIVALE 2016/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison estivale 2016, soit adoptée, à savoir:

Employé saisonnier

Préposé à l'entretien des parcs,
à compter du 9 mai 2016 :

Stéphane Albert

Personnes salariées étudiantes

Animatrice et service de garde,
à compter du 20 juin 2016 :

Magalie Marchand, en remplacement
de Sarah Ringuette Davis

Responsable aquatique, à compter du
20 juin 2016 :

Patricia L'Italien

Assistant responsable aquatique, à
compter du 20 juin 2016 :

Francis Proulx

Surveillants/sauveteurs, à compter
du 20 juin 2016 :

Frédéric Mercier
Stéphanie McCutcheon
Vicky Labelle-Vernier
Vincent Beaudry
Raffaella Girard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-072

VILLE DE SAINT-EUSTACHE/ASSOCIATION DE CROSSE DE SAINT-EUSTACHE/PROTOCOLE D'ENTENTE/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Saint-Eustache, relativement à la répartition des besoins de terrains et gymnases aux fins de pratiques et délègue à l'association de crosse de Saint-Eustache, la responsabilité d'organiser la crosse sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-073

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 22^E RUE (ENTRE LA 27^E ET LA 29^E AVENUE) – 27^E AVENUE (ENTRE LA 22^E ET LA 26^E RUE) – 29^E AVENUE (ENTRE LA PISTE CYCLABLE ET LA 22^E RUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 328,24 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue) (facture # 3578).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-074

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 22^E RUE (ENTRE LA 27^E ET LA 29^E AVENUE) – 27^E AVENUE (ENTRE LA 22^E ET LA 26^E RUE) – 29^E AVENUE (ENTRE LA PISTE CYCLABLE ET LA 22^E RUE)/DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ATTESTER QUE la firme Ingemax Inc. est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à présenter une demande d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement et ses plans* au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue);

DE confirmer l'engagement de la municipalité, à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), au plus tard soixante (60) jours suite à l'achèvement des travaux, une attestation signée par un ingénieur de la firme Ingemax Inc., quant à la conformité des travaux exécutés en relation avec l'autorisation accordée;

DE confirmer l'engagement de la municipalité à entretenir et nettoyer les programmes de gestion optimale des eaux pluviales tels que :

- vérifier et nettoyer deux fois par année, à l'automne et au printemps, la présence de débris dans les puisards et regards d'égout pluvial;
- nettoyer et entretenir les bassins de rétention souterraine selon les recommandations du fournisseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-075

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 22^E RUE (ENTRE LA 27^E ET LA 29^E AVENUE) – 27^E AVENUE (ENTRE LA 22^E ET LA 26^E RUE) – 29^E AVENUE (ENTRE LA PISTE CYCLABLE ET LA 22^E RUE)/MODIFICATIONS AUX PLANS ET DEVIS/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 6 mai 2016 de la firme Ingemax, pour des modifications aux plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue), pour un montant forfaitaire de 2 000 \$ (taxes en sus).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 22^E RUE (ENTRE LA 27^E ET LA 29^E AVENUE) – 27^E AVENUE (ENTRE LA 22^E ET LA 26^E RUE) – 29^E AVENUE (ENTRE LA PISTE CYCLABLE ET LA 22^E RUE)/SOUMISSIONS PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

16-05-076

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D’AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d’offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

16-05-077

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 14^E AVENUE (AU NORD DU BOUL. DE LA CHAPELLE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D’AUTORISER le paiement au montant de 574,88 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle) (facture # 3579).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d’emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

16-05-078

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 14^E AVENUE (AU NORD DU BOUL. DE LA CHAPELLE)/DEMANDE D’AUTORISATION AU MDDELCC

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D’ATTESTER QUE la firme Ingemax Inc. est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à présenter une demande d’autorisation, en vertu de l’article 32 de la *Loi sur la qualité de l’environnement et ses plans* au Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle);

DE confirmer l’engagement de la municipalité, à transmettre au Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), au plus tard soixante (60) jours suite à l’achèvement des travaux, une attestation signée par un ingénieur de la firme Ingemax Inc., quant à la conformité des travaux exécutés en relation avec l’autorisation accordée;

DE confirmer l’engagement de la municipalité à entretenir et nettoyer les programmes de gestion optimale des eaux pluviales tels que :

- vérifier et nettoyer deux fois par année, à l'automne et au printemps, la présence de débris dans les puisards et regards d'égout pluvial;
- nettoyer et entretenir les bassins de rétention souterraine selon les recommandations du fournisseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-079 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 14^E AVENUE (AU NORD DU BOUL. DE LA CHAPELLE)/SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC /AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-080 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 14^E AVENUE (AU NORD DU BOUL. DE LA CHAPELLE)/MODIFICATIONS AUX PLANS ET DEVIS/ MANDAT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 5 mai 2016 de la firme Ingemax, pour des modifications aux plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle), pour un montant maximum de 5 400 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-081 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41^E RUE À 46^E RUE ET 43^E AVENUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PLANS ET DEVIS/ AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 322,21 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue (facture # 3580).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41^E RUE À 46^E RUE
ET 43^E AVENUE/DEMANDE D’AUTORISATION AU MDDELCC

16-05-082

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D’ATTESTER QUE la firme Ingemax Inc. est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à présenter une demande d’autorisation, en vertu de l’article 32 de la *Loi sur la qualité de l’environnement et ses plans* au Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), dans le cadre des travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue;

DE confirmer l’engagement de la municipalité, à transmettre au Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), au plus tard soixante (60) jours suite à l’achèvement des travaux, une attestation signée par un ingénieur de la firme Ingemax Inc., quant à la conformité des travaux exécutés en relation avec l’autorisation accordée;

DE confirmer l’engagement de la municipalité à entretenir et nettoyer les programmes de gestion optimale des eaux pluviales tels que :

- vérifier et nettoyer deux fois par année, à l’automne et au printemps, la présence de débris dans les puisards et regards d’égout pluvial;
- nettoyer et entretenir les bassins de rétention souterraine selon les recommandations du fournisseur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

16-05-083

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41^E RUE À 46^E RUE
ET 43^E AVENUE/SOUMISSIONS PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC/
AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D’AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d’offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

16-05-084

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41^E RUE À 46^E RUE
ET 43^E AVENUE/MODIFICATIONS AUX PLANS ET DEVIS/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme

D’ACCEPTER l’offre de service datée du 5 mai 2016 de la firme Ingemax, pour des modifications aux plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue, pour un montant maximum de 5 650 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET
PROLONGEMENT DE CONDUITES PLUVIALES – PARTIE DE LA 62^E
AVENUE (ENTRE LA 52^E RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/
SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

16-05-085

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et prolongement de conduites pluviales – partie de la 62^e Avenue (entre la 52^e Rue et la rue André-Soucy).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-086

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE CORRESPONDANT AU
TRACÉ DE LA VAGABONDE, ENTRE LA 60^E AVENUE JUSQU'À LA
LIMITE DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC/SOUMISSIONS
PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux d'aménagement cyclable correspondant au tracé de la Vagabonde, entre la 60^e Avenue jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-087

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/13-04-16/ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2016, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-088

DÉROGATION MINEURE #2016-001/APPROBATION

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016-001 soumise comme suit :

Demande numéro 2016-001

Immeuble visé : 345, 29^e Avenue
Lots 2 127 544 et 2 128 653

Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure a pour effet de régulariser la marge de recul du bâtiment principal pour autoriser une marge de 6,5 mètres plutôt que de 10,8 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage 308-91, afin de rendre le tout conforme;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 avril 2016, informant le conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

APRÈS DÉLIBÉRATIONS :

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016-001, soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-089 AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 467-16 CONCERNANT LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES REBUTS ENCOMBRANTS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 428-07 ET SES AMENDEMENTS

Un avis de motion est donné par le conseiller, Normand Clermont, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement concernant la collecte des ordures ménagères, des rebuts encombrants et des matières recyclables et abrogeant le règlement 428-07 et ses amendements. Le Conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

16-05-090 AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 468-16 CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU POTABLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 416-05

Un avis de motion est donné par le conseiller, Robert Kennedy, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement concernant l'usage de l'eau potable et abrogeant le règlement 416-05. Le Conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

16-05-091 ARBRESSENCE INC./OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Arbressence Inc., offre gratuitement aux citoyens de Pointe-Calumet, un service de collecte de retailles domestiques du cèdre dans le but d'en faire la transformation et la récupération dans une perspective écologique et économique;

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Arbressence Inc. pour l'année 2016, au coût total de 804,40 \$ (taxes en sus), renouvelable une fois l'an et payable en un versement, soit au début de la saison de collecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉCOCENTRE/SERVICE DE DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES/OFFRE DE SERVICE 2016

16-05-092

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre le service de récupération des branches d'arbres à son écocentre et ce, à l'ensemble de sa population;

CONSIDÉRANT la recherche d'entrepreneurs spécialisés et les recommandations des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Coupes Forexpert Inc., visant le déchiquetage et le transport des résidus forestiers vers des sites de recyclage et de biomasse certifiés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Coupes Forexpert Inc., représenté par Monsieur Éric Bélisle, propriétaire, afin d'offrir le service de déchiquetage de branches sur demande, à un taux de cent cinq dollars (105 \$) de l'heure, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-093

GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES/ENTENTE RELATIVE À LA RÉCUPÉRATION DES MEUBLES À DOMICILE/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente à intervenir avec le Grenier populaire des Basses-Laurentides relativement à la récupération des meubles à domicile, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-094

CONSTANTIN SERVICE INC./RÉCUPÉRATION DES HALOCARBURES/ENTENTE 2016/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente 2016 à intervenir avec Constantin service inc., relativement à la récupération des halocarbures inclus dans les électroménagers et les climatiseurs domestiques sur le territoire de la municipalité.

Cette entente s'inscrit dans le cadre de la réduction du volume des déchets et des rebuts acheminés aux sites d'enfouissement et de récupération des halocarbures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT ANNUEL 2015/SERVICE DES INCENDIES/ADOPTION

16-05-095

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ADOPTER le rapport annuel 2015 du Service de prévention des incendies de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

16-05-096

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QU'À 20h47, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale